

Province de Québec M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Présences À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le lundi 6 mai 2019, à compter de 20h00, forment quorum et siègent sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers: Jean Beaubien, Yvan Côté, Jacques Mondou et Louis St-Germain.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Absents M. le conseiller Claude Villiard
M. le conseiller Éric Tessier

2019-05-044

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Yvan Côté, appuyé par M. Louis St-Germain, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tout en retirant le point 6.1 et en laissant le varia ouvert.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Lecture et adoption du procès-verbal
- 3- Administration générale
 - 3.1 Lecture et adoption des comptes à payer
 - 3.2 Rapport mensuel du maire
 - 3.3 Rapport mensuel des conseillers
- 4- Voirie
 - 4.1 Offres de service - scellement des fissures sur les chemins
 - 4.2 Soumission - Adresses civiques 9-1-1
 - 4.3 Soumission - nids-de-poule et travaux divers - Groupe 132
 - 4.4 Offre de service - Fauchage des bords de chemins
 - 4.5 Option du renouvellement du contrat de déneigement - Groupe Horizon
- 5- Loisirs et culture
 - 5.1 Demande de contribution financière du Biophare - projet culturel d'exposition de peintures
 - 5.2 Autorisation de la tenue d'un événement - Drags de motoneige 2020
- 6- Urbanisme
 - 6.1 Demande d'appui de l'UPA
 - 6.2 Projet de borne électrique
 - 6.3 Soumission - travaux électriques pour l'installation de la génératrice
- 7- Varia
- 8- Correspondance
- 9- Période de questions
- 10- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-045

2.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Mondou, appuyé par M. Jean Beaubien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal et d'en autoriser la signature.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-046

3.1 Lecture et adoption des déboursés et des comptes à payer

La directrice générale, Mme Anny Boisjoli, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du 2 avril au 6 mai 2019.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Mondou, appuyé par M. Louis St-Germain et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés au montant de 31,240.20 \$ pour la période du 2 avril au 6 mai 2019.

La liste des déboursés et comptes à payer est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 Rapport mensuel du maire

Aucune mention spéciale à ce point

3.3 Rapport mensuel des conseillers

Aucune mention spéciale à ce point

2019-05-047

4.1 Offre de service - scellement des fissures sur les chemins

Considérant que deux soumissions ont été demandées pour le scellement des fissures;

Considérant la soumission de Lignes Maska au montant de 1.15 \$ du mètre linéaire pour le scellement de plus de 5000 mètres;

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou et résolu :

DE mandater Lignes Maska pour le scellement des fissures sur une distance de 5000 mètres au montant de 1.15 \$ du mètre linéaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-048

4.2 Soumission - Adresses civiques 9-1-1

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner transmises à deux fournisseurs en mars 2019 pour la fourniture de bornes 911;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a donné suite à notre demande;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue de Signel services inc. au montant de 3264.30 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par M. Louis St-Germain et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de bornes 911 à Signel services inc. au montant de 3264.30 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-049

4.3 Soumission - Nids-de-poule et travaux divers - Groupe 132

Considérant la soumission du Groupe 132 au montant de 285.00 \$ de la tonne pour environ 12 tonnes métriques afin de procéder à la réparation des nids-de-poule sur les chemins de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Jean Beaubien et résolu de donner le contrat au Group 132 afin de procéder à la réparation des nids-de-poule sur les chemins de la municipalité conditionnellement à ce que les travaux soient effectués avant le 24 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-050

4.4 Offre de service - fauchage des bords de chemins

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu :

De mandater M. Camille Gamelin afin de procéder au fauchage des abords de route incluant la partie du Ministère des Transports sur le rang St-Antoine.

Deux coupes devront être prévues soient vers le 24 juin 2019 et l'autre vers la mi-août.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-051

4.5 Option du renouvellement du contrat de déneigement - Groupe Horizon

Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation en 2018 pour le déneigement des routes municipales;

Considérant que le contrat a été octroyé à M. François Parent maintenant nommé Groupe Horizon;

Considérant que la municipalité de Saint-Gérard-Majella désire utiliser l'option de renouvellement qui était prévue au contrat pour l'année 2019-2020 pour un montant de 34 750.00 \$ plus taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Jean Beaubien et résolu :

D'informer le Groupe Horizon de l'intention de la municipalité de renouveler son contrat pour l'hiver 2019-2020 selon les modalités du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-052

5.1 Demande de contribution financière du Biophare - projet culturel d'exposition de peintures

Considérant que le Biophare réalise présentement une activité culturelle et éducative dans les écoles de la Commission scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant que 4 élèves de la municipalité de Saint-Gérard-Majella participent à l'activité;

IL est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu :

De parrainer les enfants de la municipalité pour une contribution financière de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-053

5.2 Autorisation de la tenue d'un événement - Drags de motoneige 2020

Considérant que l'événement des Drags de motoneige 2019 a été un succès et a eu des retombées économiques pour la municipalité;

Considérant la demande du groupe TSR de renouveler l'expérience pour l'année 2020;

Il est proposé par M. Louis St-Germain, appuyé par M. Yvan Côté et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'AUTORISER la tenue de l'événement pour l'an 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Projet de borne électrique

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

2019-05-054

6.3 Soumission - travaux électriques pour l'installation de la génératrice

Considérant que la municipalité a fait l'achat d'une génératrice;

Considérant la soumission de Drummond électrique pour les travaux électriques au montant de 12 575 \$ plus taxes applicables;

Il est proposé par M. Jacques Mondou, appuyé par M. Yvan Côté et résolu d'octroyer le contrat à Drummond Électrique afin de réaliser les travaux électriques pour la génératrice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. VARIA

2019-05-055

7.1 Emplacement de la génératrice

Considérant les suggestions des membres du Conseil pour l'emplacement de la génératrice;

M. le Maire Georges-Henri Parenteau demande la vote :

Pour : M. Jacques Mondou, M. Yvan Côté et M. Louis St-Germain (3)

Contre : M. Jean Beaubien (1)

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Yvan Côté et résolu :

De procéder à l'installation de la génératrice derrière le chalet des loisirs.

Adoptée

2019-05-056

7.2 Soumission pour dalle de béton nécessaire à l'installation de la génératrice

Considérant que ce Conseil a autorisé l'achat d'une génératrice pour le Centre de services municipaux;

Considérant que l'installation de cet équipement nécessite la construction d'une dalle de béton;

Il est proposé par le conseiller Jacques Mondou, appuyé par le conseiller Yvan Côté et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour la construction de la dalle de béton nécessaire à l'installation d'une génératrice à Excavation Roger Provost.

Adoptée

8. CORRESPONDANCE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-05-057

10. Levée de la séance

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Jean Beaubien et résolu que la séance ordinaire soit levée à 21h20.

Adoptée à l'unanimité.

Georges-Henri Parenteau
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale/secr.-trésorière

Je, *Georges-Henri Parenteau*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

M. Georges-Henri Parenteau, maire